



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Tabagisme

Question écrite n° 30404

Texte de la question

Reponse. - Le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, precise a l'honorable parlementaire qu'un ensemble de mesures articule autour de trois grands volets (interdiction, mesures d'ordre economique, actions d'education a la sante) sera mis en place : d'ores et deja, une circulaire relative a l'interdiction de fumer dans les hopitaux a ete signee et une instruction du ministere de l'economie, des finances et de la privatisation a informe les buralistes que les autorisations d'installation de distributeurs automatiques de cigarettes etaient suspendues. En outre, une campagne d'information concernant la prevention du tabagisme chez les adolescents sera menee par le comite francais d'education pour la sante. Le Gouvernement n'envisage pas, a court terme, de déposer un projet de loi portant modification de la loi de 1976 qui a provoqué une évolution certaine, notamment en matière de publicité. Cependant, diverses mesures d'ordre réglementaire sont actuellement à l'étude.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, precise a l'honorable parlementaire qu'un ensemble de mesures articule autour de trois grands volets (interdiction, mesures d'ordre economique, actions d'education a la sante) sera mis en place : d'ores et deja, une circulaire relative a l'interdiction de fumer dans les hopitaux a ete signee et une instruction du ministere de l'economie, des finances et de la privatisation a informe les buralistes que les autorisations d'installation de distributeurs automatiques de cigarettes etaient suspendues. En outre, une campagne d'information concernant la prevention du tabagisme chez les adolescents sera menee par le comite francais d'education pour la sante. Le Gouvernement n'envisage pas, a court terme, de déposer un projet de loi portant modification de la loi de 1976 qui a provoqué une évolution certaine, notamment en matière de publicité. Cependant, diverses mesures d'ordre réglementaire sont actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Pierret Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30404

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 1987, page 5229

Réponse publiée le : 22 février 1988, page 825